



**FORUM**

**23** novembre 2017

**OSEZ L'ENTREPRISE**

# Les dispositifs de Pôle Emploi et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour les créateurs et repreneurs d'entreprises



pôle **emploi**

**La Région** 

Auvergne-Rhône-Alpes



**FORUM**

**23** novembre 2017

**OSEZ L'ENTREPRISE**

# **PÔLE EMPLOI**

**VOUS ACCOMPAGNE DANS VOTRE PROJET DE  
CREATION D'ENTREPRISE**

**DE L'IDEE AU DEMARRAGE DE L'ACTIVITE**

Géraldine BADIANE / Jacques BANGRATZ

# Votre accompagnement

Emergence de l'idée

Elaboration du projet

Démarrage de l'activité

## Promouvoir et favoriser la création d'entreprise

- ACTIV CREA
- PMSMP
- Réunions d'informations
  
- Réunions d'informations CCI /CMA

## Sécuriser les étapes du projet et orienter vers le réseau

- Atelier « Mon projet et moi »
- Financement de formations
  
- Orientation vers ODS Région et réseau création

## Conseiller et gérer les aides financières pour les DE indemnisés

- ARCE
- Maintien partiel/total de l'allocation
  
- ACCRE



# Emergence de l'idée

## ACTIV CREA

- **Prestataire** : SOLERYS
- **Modes de contact** : RDV physiques, téléphoniques, ateliers collectifs, échanges mails, mise à disposition d'une plateforme Web avec accessibilité au centre ressource .
- **Public** : Demandeurs d'emploi qui ont besoin de progresser dans la construction ou l'élaboration de leur projet professionnel et qui envisagent ou sont ouverts à l'idée de la création ou reprise d'entreprise comme solution de retour à l'emploi. Des personnes qui n'ont jamais envisagé l'idée de création, ceux qui ont déjà une ébauche d'idée de création d'entreprise , ceux qui pensent à tort avoir un projet bien ficelé.



# Emergence de l'idée

## ACTIV CREA

- **Objectifs** : Mener une réflexion sur l'opportunité de créer au regard du marché du travail et du profil du demandeur d'emploi. L'objectif n'est pas de créer une entreprise.
- **Durée** : 3 mois maximum
- **Les points forts de la prestation** :
  - Se positionner différemment sur le marché de l'emploi
  - Travailler sur « puis-je? » et non pas sur « comment? »
  - Envisager l'émergence d'un nouveau projet professionnel sans pression. Activ'Créa est une phase de validation de projet sans engagement
  - Développer un nouveau réseau de relations professionnelles



# Emergence de l'idée

## La période d'immersion professionnelle (PMSMP) :

Elle permet de découvrir un métier ou de valider un projet professionnel  
ou de création d'entreprise  
sur une période allant de 7 jours à 1 mois



# Emergence de l'idée

## ➤ Réunion « 10 clés pour entreprendre »

à la CCI ou à la Chambre de Métiers de Grenoble

durée : ½ journée mardi après-midi

Les Chambres consulaires assurent durant ces réunions un premier niveau d'information pour les porteurs de projet.

## ➤ Réunion d'information « création d'entreprise »

En cours de développement dans les agences Pôle Emploi

Réunion axée essentiellement sur l'indemnisation en début d'activité



# Construire son projet

## Atelier « Mon projet et moi »

- **Prestataire** : IFAC
- **Objectifs** :
  - Acquérir une méthodologie liée aux étapes de la création
  - Déterminer les actions à engager et les acteurs à mobiliser
- **Durée** : 1 journée en atelier collectif





# Démarrer son activité

## L'ARCE

### **Versement de 45% des droits restants en 2 fois :**

- 22,5%, à la création de l'activité (ou obtention de l'ACCRE)  
À l'expiration des différés d'indemnisation
- 22,5%, 6 mois après le 1<sup>er</sup> versement.

### **Conditions:**

- Etre indemnisé(e) : ARE ou CSP après basculement
- Avoir obtenu l'ACCRE

### **Possibilité de bénéficier du reliquat des droits**

Si réinscription dans les 3 ans et si cessation de l'activité



# Démarrer son activité

## L'ARCE

**Exemple :** M. X s'inscrit le 01/01/2017

Il a ouvert 365 jours (1 an) de droits et il crée son entreprise le 01/04/2017

Il touche 36,36 € par jour

Il lui reste 275 jours d'ARE ; il lui reste donc 10.000€ de droits

Au titre de l'ARCE, il touchera donc : 4 500 € au total

- 2 250 € vers le 20/04/2017 (si réponse URSSAF en 10 jours)
- 2 250 € qu'il demandera le 20/10/2017.

En cas d'arrêt de l'activité:

S'il se réinscrit avant le 01/01/2021 (4 ans = 3ans + 1an d'ARE)

Il retrouvera les 151 jours de droits à 36,36€ (5 490 €)



# Démarrer son activité

## Le maintien partiel/total de l'allocation

**Maintien de l'ARE sous déduction d'une partie (70 %) de la rémunération de l'activité non-salariée**

Calcul d'un nombre de jours indemnisables par mois :  
 $(AJ \times \text{nb jours du mois}) - (70\% \times \text{rémunération reprise}) / AJ$

Les jours non indemnisés sont reportés en fin de droits

Maintien limité aux droits restants

Condition : Etre indemnisé(e) en ARE

Attention au statut d'Entreprise Individuelle (forfait)



# Démarrer son activité

## Le maintien partiel/total de l'allocation

- M. X créé le 01/11/17 et opte pour le maintien partiel
  - 32,40€ d'ARE par jour et 500 jours de droits restants (→13/02/2019)
  - Allocations mensuelles: 972€ pour 30 jours
  - Il déclare pour un mois 800€ de bénéfice
- Calcul :
  - Revenu abattu:  $800€ * 70\% = 560€$
  - Complément minimal à verser:  $972€ - 560€ = 412€$
  - Nombre de jours à indemniser:  $412€ / 32,40€ = 12,7$  arrondi à 13
  - D'où un revenu global:  $800€ + 412€ = 1212€$
  - Jours de décalage:  $30 - 13 = 17$  → fin de droits au 01/03/2019



# Démarrer son activité

## Les aides financières en ASS

Si vous créez votre entreprise et obtenez l'ACCRE, vous pouvez continuer à percevoir l'ASS pendant 12 mois.

Si vous créez votre entreprise sans obtenir l'ACCRE, vous bénéficiez de la totalité de l'ASS pendant 3 mois



L'emploi store propose une page spécifique création d'entreprise et une quarantaine de tuiles dédiées au sujet, à utiliser par les demandeurs d'emploi en complément des autres services digitaux (AFE création, je créé dans ma région) :

- Des méthodes de business plan
- Des outils pour faire une étude de marché
- Reprendre une entreprise
- Rencontrer des associés...



**MERCI DE VOTRE ATTENTION**



pôle emploi